

12-11-19 : Signature des accords nationaux

Le 12 novembre 2019 la garde des sceaux, ministre de la justice, a signé 34 partenariats nationaux pour développer le TIG, aussi bien avec des administrations publiques que des entreprises et des associations. Ces accords-cadres ont pour objectif d'encourager le développement et la diversification des postes de TIG, sur l'ensemble du territoire.



Crédit : MJ/DICOM



Albin HEUMAN
directeur de l'Agence



Jessica VONDERSCHER
cheffe du service TIG

L'agence du TIG et de l'insertion professionnelle

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle est un service à compétence nationale, rattaché à la ministre de la justice, qui a pour mission de développer sur tout le territoire français :

- ❖ le travail d'intérêt général (TIG)
- ❖ la formation professionnelle des personnes condamnées
- ❖ l'activité professionnelle des personnes détenues

Pour le développement du TIG, l'Agence a pour objectifs d'augmenter et de diversifier l'offre de postes de TIG, de faciliter le prononcé de cette peine par les tribunaux et de faire en sorte que cette sanction contribue à l'insertion de la personne condamnée.

Les référents territoriaux du TIG

L'Agence couvre l'ensemble du territoire avec plus de 60 référents territoriaux dédiés à 100% au développement du TIG. Ce sont les interlocuteurs de référence de tous ceux qui souhaitent s'engager sur le TIG. Ils ont une compétence départementale et travaillent au sein des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), services départementaux du Ministère de la Justice qui assurent le suivi des personnes condamnées. Ils sont chargés de :

- ✓ Développer de nouveaux partenariats pour le TIG
- ✓ Animer le réseau des organismes d'accueil et des tuteurs de TIG
- ✓ Accompagner les organismes d'accueil dans leurs démarches
- ✓ Alimenter la plateforme numérique TIG 360°

La plateforme numérique TIG 360°

Cet outil permet à tous les acteurs du TIG d'avoir une vision en temps réel de l'offre de postes de TIG sur le territoire et de simplifier l'interface entre les équipes du Ministère de la Justice et les tuteurs de TIG.

“

Nous nous réjouissons de la signature de ces partenariats qui démontrent le formidable engagement sociétal des associations, des entreprises et des administrations publiques.

Le travail d'intérêt général doit pouvoir favoriser l'insertion professionnelle des personnes condamnées. A cet égard, chaque acteur a un rôle unique et indispensable à jouer.

Il nous appartient désormais de faire fructifier ensemble ces partenariats, au bénéfice des personnes placées sous main de justice et de la société toute entière. Nous remercions par avance toutes les personnes qui y contribueront. Nos équipes sont à vos côtés pour que cet engagement reste simple, sûr et pertinent. »

”

A quoi s'engagent les partenaires

✓ Donner une impulsion nationale sans contrainte ni obligation pour le terrain

Les accords-cadres nationaux ne contiennent pas d'objectif chiffré et n'ont pas vocation à être contraignants. Les signataires du partenariat témoignent de leur volonté d'encourager et de soutenir l'accueil de TIG sur le territoire. Les structures territoriales ont le choix d'accueillir ou non des personnes en TIG et la liberté sur la façon de le faire.

✓ Favoriser l'expérimentation, le partage de pratiques et l'essaimage

Pour les nouveaux partenariats, un déploiement progressif sera privilégié, en s'appuyant sur les sites qui accueillent déjà des personnes en TIG ou ceux qui sont particulièrement moteurs. Cette approche permet d'identifier les missions qui peuvent être confiées en TIG et les facteurs de réussite. Les partenaires favoriseront le partage de pratiques pour permettre d'essaimer les réussites.

✓ Accompagner et soutenir les acteurs qui souhaitent s'engager

Par son réseau de référents territoriaux du TIG, l'agence assure une présence au plus près des partenaires. Ce sont eux qui iront à la rencontre des échelons territoriaux identifiés dans l'accord. Ils présentent à leurs interlocuteurs le dispositif de TIG, le rôle de l'organisme d'accueil et accompagne dans leurs démarches ceux qui souhaitent s'engager. Les référents territoriaux du TIG peuvent à la demande des structures qui le souhaitent : intervenir lors de rencontres locales, organiser des rencontres territoriales ou des formations pour les tuteurs

✓ Renforcer et élargir le partenariat entre l'organisme d'accueil et les services du ministère de la justice

Les accords-cadres portent essentiellement sur la promotion du TIG. Dans la plupart des accords, les signataires ont également souhaité encourager un partenariat plus large qui inclut d'autres mesures mises en œuvre par le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour les personnes majeures et par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour les personnes mineures. Il s'agit du travail non rémunéré et de la mesure de réparation pénale, qui présentent des similitudes avec le TIG, ainsi que les peines de stage et les mesures d'activité de jour.

✓ Suivre la concrétisation des partenariats

Le développement des partenariats fait l'objet d'un bilan national annuel. La plateforme numérique TIG 360° et les remontées d'information des référents territoriaux du TIG de l'agence permettent d'alimenter ces bilans. Ces bilans annuels permettront de valoriser les actions mises en œuvre et d'identifier les pistes d'action et d'amélioration.

Merci

Les Associations



Les Ministères



Les Entreprises



Insertion et formation professionnelles



pour votre engagement